



COMPTE RENDU DE REUNION Conseil Municipal du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-sept mars à dix-huit heures

Date de la convocation : le onze mars deux mille vingt-cinq

Affichage de la convocation : le onze mars deux mille vingt-cinq

Etaient présents : ADMONT Patricia, BEDLE Virginie, DENOEUD Joël, GELDOF Claire

Etaient excusés : BEDLE Frédéric, MOTTOUL Benoît, BAERT Arnaud, MARCOURT Régis

Etaient absents : NICOLAS Fabienne,

Procuration : Néant

Mme GELDOF Claire a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire déclare le début de séance à 18h00

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 20 décembre 2024

1/ Enquête publique : actualisation du plan d'épandage des boues issues des systèmes d'assainissement de Calais Monod et Toul ainsi que Sangatte

2/ Eclairage Public : projet de rénovation et modernisation du réseau d'éclairage public

3/ Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

QUESTIONS DIVERSES

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 10 mars 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Le Conseil Municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 décembre 2024

Le compte rendu du 20 décembre 2024, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y avait une erreur dans le compte rendu. En effet, il y avait 61 colis et 30 aînés présents. Cette erreur a été corrigée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

N° 1/ 2025 : Actualisation du plan d'épandage des boues issues des systèmes d'assainissement de Calais Monod et Toul ainsi que Sangatte

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers a déposé, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, un dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'actualisation du plan d'épandage des boues issues des systèmes d'assainissement de Calais Monod et Toul ainsi que Sangatte.

Cette demande relève de la loi sur l'eau et donc principalement de la nomenclature IOTA.

Suite à examen par les services de l'Etat, elle a été jugée complète et régulière et sera soumise à enquête publique du lundi 03 février au mardi 04 mars 2025 inclus.

En application des dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, les communes concernées (Andres, Ardres, Les Attaques, Audembert, Audrehem, Autingues, Balinghem, Bonningues-les-Calais, Bouquehault, Caffiers, Calais, Campagne-les-Guines, Coquelles, Coulogne, Eperlecques, Escalles, Fiennes, Guemps, Guines, Hervelinghen, Landrethun-le-Nord, Licques, Marck, Muncq Nieurlet, Nielles-les-Ardres, Nordausques, Nortkerque, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye-Plage, Peuplingues, Pihen-Les-Guines, Rodelinghem, Saint-Inglevert, Sangatte, Vieille-Eglise, Wissant, Cappelle Brouck, Eringhem, Grand Fort Philippe, Gravelines et Saint-Georges sur l'Aa) doivent donner leur avis en parallèle de l'enquête publique.

Ouïes dit ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 4

Contre : 0

Absentions : 0

N° 2/ 2025 : Eclairage public - Projet de rénovation et modernisation du réseau d'éclairage public

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation et modernisation du réseau d'éclairage public un second devis a été réalisé (changement de 63 lanternes pour passer aux ampoules LED)

Pour rappel, le premier devis a été réalisé par la société SEV Energie avec une proposition financière de 41 539.90 € HT.

Le second devis a été réalisé par la société Citéos, avec une proposition financière de 26 728.00 € HT pour une prestation équivalente.

Madame Le Maire rappelle qu'une subvention a été attribuée par la FDE pour un montant de 13750 €, et qu'une demande de subvention a été effectuée auprès de la DETR et du fond Vert et qu'une demande de prime CEE sera demandée.

Ouïes dit ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Madame le Maire de missionner l'entreprise Citéos
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférant
- Charge Madame le Maire de procéder aux formalités administratives

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 4

Contre : 0

Absentions : 0

N° 3/ 2025 : ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. L'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales vient préciser cette obligation pour les communes.

Aux termes de ces articles, il revient à la collectivité d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à son conseil.

La loi stipule que la communication doit intervenir avant l'examen du budget.

Aussi, le tableau récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus est établi pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il reprend l'ensemble des indemnités d'élus, ainsi que les éventuels remboursements et frais d'emploi perçus par les élus

En conséquence, le Conseil Municipal donne acte de la communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

Identité	Indemnités d'élus brutes	Autres remboursement et frais d'emploi
Admont Patricia, Maire	8 385.48 €	0.00 €
Bedlé Virginie	3 255.48 €	0.00 €

Questions diverses :

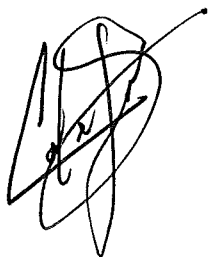
Madame le Maire informe le conseil municipal que :

- Qu'elle a été contactée par Madame Cornet l'inspectrice de l'éducation nationale de Marquise début février afin de convenir d'un rendez-vous.
Madame Le maire pensait que le sujet aurait été pour faire le point sur les effectifs du RPI. Puis, la mairie a reçu un mail 3 jours avant la réunion du 24 février avec un document pour une répartition des classes avec un éventuel regroupement Wissant/Leubringhen/Audembert.
Ce regroupement n'avait jamais été annoncé aux maires de Leubringhen et d'Audembert. Lors de la réunion, les maires des 3 communes étaient présents.
Madame Cornet s'est vite rendue que Monsieur le maire de Wissant n'avait jamais rencontré les maires de Audembert et Leubringhen et n'avait jamais discuté de cet éventuel regroupement.
Madame le maire a expliqué que notre RPI existe depuis 1984, que les effectifs sont stables et qu'un regroupement est comme un mariage, il faut que la confiance s'installe et chaque mairie apporte un bénéfice.
La confiance n'y était pas, le bien-être des enfants était bafoué (temps de trajet long, cantine presque obligatoire et répartition à repenser).
Le regroupement proposé a échoué, suite aux refus des communes de Leubringhen et Audembert.
- La commission des finances aura lieu le 03 avril 2025 à 18h00 et le vote du budget le 7 avril 2025 à 18h00.

Joel Denoeud informe Madame le maire que des jeunes s'amuse avec leur moto de façon dangereuse et bruyante rue de la Vallée. Un message sera posté sur le groupe facebook de la commune pour éviter que cela ne se reproduise.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h41

La Secrétaire de Séance



Madame le Maire

